



HAL
open science

**Compte-rendu de l'ouvrage de Florian Charvolin :
L'invention de l'environnement en France. Chroniques
anthropologiques d'une institutionnalisation**

C. Gramaglia

► **To cite this version:**

C. Gramaglia. Compte-rendu de l'ouvrage de Florian Charvolin : L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation. *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2011, 66 (1), pp.293-295. hal-01139970

HAL Id: hal-01139970

<https://hal.science/hal-01139970>

Submitted on 7 Apr 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Florian Charvolin

L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation

Paris, La Découverte, 2003, 133 p.

À l'heure où le gouvernement français se félicite du bilan des mesures engagées dans le cadre des lois Grenelle Environnement 1 et 2, suite à la publication du rapport du cabinet de conseil chargé d'évaluer cette politique publique ayant entraîné la fusion des Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) avec celles de l'environnement (DIREN) et de l'équipement (DRE) pour constituer les Directions régionales pour l'environnement, l'aménagement et le logement (DREAL) en 2009, un autre grand programme d'actions se rappelle à notre souvenir. Les 100 mesures pour l'environnement qui, de 1969 à 1970, ont préparé le lancement du ministère du même nom. Pour comprendre les enjeux que recouvre la nouvelle organisation, identifier les continuités d'un côté; les revirements et les innovations de l'autre, sans doute faut-il retourner aux origines de l'administration de l'environnement dans notre pays et relire l'ouvrage de Florian Charvolin, tiré de sa thèse de doctorat. En effet, l'auteur propose un compte rendu très original de la fabrication du ministère à partir des technologies documentaires mises en place à l'époque et qui ont permis de produire une politique environnementale à partir de savoirs, de compétences et d'attributions épars. F. Charvolin fait non seulement œuvre d'historien en se penchant sur les archives, et plus particulièrement la littérature grise, avec une minutie rare, comparant les brouillons successifs qui ont accompagné les négociations entre les différentes parties prenantes, mais il donne surtout à voir une autre façon d'appréhender les politiques publiques dans un domaine relativement récent, l'environnement, où les observateurs s'accordent à dire que les moyens sont encore réduits et les lois peu voire mal appliquées¹.

Comme en 2007, où furent organisées les négociations dites Grenelle de l'environnement en référence aux dispositions prises pour remédier à la crise sociale de 1968, la reconnaissance institutionnelle de l'environnement et sa prise en charge administrative ont été précédées par une phase de consultation. Cependant, la situation était loin d'être stabilisée. Les grands commis de l'État chargés de définir les missions du futur ministère de l'Environnement se sont heurtés à plusieurs difficultés, la principale étant l'état d'indétermination du terme. F. Charvolin pose la question au début de son livre : comment, dans ces conditions, dire ce qu'il faut faire quand ne préexiste ni dossier ni

bureau administratif ou groupe social désigné ? À la relative linéarité de l'analyse classique des politiques publiques ou de celle de la mise sur agenda, qui posent comme préalable à l'action la disponibilité de savoirs et l'identification d'un problème ou d'une demande, l'auteur substitue une autre approche centrée sur la circulation documentaire, la performativité des écrits et des archives mis en série, dans la lignée des travaux menés par Jack Goody. Ainsi nous explique-t-il que pour faire face à l'absence d'éléments ou plutôt à leur très grande hétérogénéité, les acteurs en charge de la constitution du ministère de l'Environnement ont lancé un travail de collecte bibliographique à partir de la littérature scientifique et de vulgarisation. Ils ont cherché à circonscrire le domaine, le qualifiant de façon très large comme « l'ensemble des agents physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme sur les êtres vivants et les activités humaines » (terminologie officielle de 1970). La recherche documentaire a permis l'agrégation de questions auparavant pensées séparément. La constitution d'un corpus de textes de référence a ensuite rendu possible l'assemblage institutionnel du ministère.

F. Charvolin souligne que l'environnement, en tant que totalité et domaine de l'action publique, est une fabrication bureaucratique récente, qui a débuté au milieu des années 1960, et qui se donne à voir, sous différents angles, dans l'examen systématique des archives, révélant des efforts d'association des états de nature entre eux, une hybridation des connaissances, des sciences et de la politique, c'est-à-dire une préfiguration du « parlement des choses » que devait appeler de ses souhaits, quelques années plus tard, Bruno Latour². F. Charvolin identifie plusieurs événements clés ou épreuves à partir desquels il déploie son approche des technologies documentaires. À la suite de la collecte bibliographique qui a constitué un état des lieux en même temps que le domaine auquel il se rapportait, la mise en rapport des problèmes de pollution et de nuisances, la constitution d'archives à propos d'une affaire devenue cause, la défense du parc de la Vanoise, la définition collective des mesures pour l'environnement précédemment évoquées et, enfin, la constitution d'un organigramme préfigurant les missions attribuées au nouveau ministère de l'Environnement, ont à leur tour donné lieu à une production textuelle significative.

L'auteur s'intéresse ainsi à la mise en récit de l'affaire de la Vanoise et surtout à sa sortie du contexte local, sa capacité à faire cas, et donc précédent, *via* l'accumulation et l'échange de comptes

rendus. Il se penche également sur la production des documents qui ont permis de mettre en forme et en œuvre, pas à pas, le fameux programme des 100 mesures pour l'environnement. Alors qu'à l'époque, le domaine de l'environnement était imparfaitement défini, un haut fonctionnaire de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité des territoires ruraux (DATAR) a réuni autour de lui un petit groupe de travail constitué à partir de son réseau de connaissances, principalement des ingénieurs proches des milieux professionnels administrés par les ministères de l'Agriculture, de l'Équipement et du Logement. Une série d'entretiens avec 200 scientifiques identifiés comme des références dans leur domaine fut organisée. Un questionnaire a également été envoyé à 526 associations sous forme de fiches à remplir avec des propositions d'action. Enfin, un sondage a été conduit auprès des services administratifs de l'Agriculture chargés de la protection de la nature et ceux du ministère de la Culture qui s'occupaient des questions paysagères. Les informations ainsi récoltées ont été dépouillées, sélectionnées et hiérarchisées selon trois principes : le respect du format imposé, le caractère réalisable de l'action proposée et son coût raisonnable, ce qui a notamment eu pour effet de disqualifier les propositions d'un éminent naturaliste envoyées sur papier libre. Leur agrégation s'est faite ensuite progressivement, *via* un jeu d'intégration et de reformulation positive des énoncés matérialisé par une succession de brouillons.

F. Charvolin ne s'est toutefois pas contenté d'examiner cette série de textes, il s'est aussi penché sur les variations observables entre différentes versions de l'organigramme du premier ministère de l'Environnement qui allait permettre leur application. Se livrant à une analyse sémiotique, l'auteur montre l'organisation en train de se faire au fur et à mesure des négociations et en fonction du positionnement des acteurs concernés. En effet, le décret ne suffisait pas, il fallait avant tout équiper le nouveau ministère, le doter de moyens majoritairement puisés dans d'autres administrations. Ce qui est illustré par la citation qualifiant l'environnement de « territoire des autres », reprise par l'auteur. L'organigramme final est le fruit d'un accord dont il est possible de retracer la construction. Il stabilise le ministère dans sa forme et son fonctionnement -même si les modifications ultérieures furent nombreuses-, permettant son institutionnalisation. Il l'habilite aussi, garantissant la « force agissante de la chose créée » (p85).

Toute l'originalité du travail de F. Charvolin est là, dans sa proposition de sociologie rétrospective des brouillons de littérature grise qui ont fabriqué le ministère de l'Environnement en tant qu'élément de l'État, permettant la formalisation et la totalisation d'un domaine nouveau de l'action publique (des méthodes semblables pourraient s'appliquer utilement à d'autres organisations et domaines). L'auteur se livre à une véritable enquête destinée à remonter en amont des textes et décrets officiels pour suivre le cheminement collectif de leurs auteurs -de l'agrégation des savoirs jusqu'à la rédaction de propositions- et rendre compte de leurs arrangements et efforts de coordination. La tâche requiert beaucoup de minutie. Reproduire le même travail sur 40 ans demanderait énormément de temps, mais permettrait sans doute de raconter une autre histoire que l'histoire officielle, celle qui s'en tient aux déclarations et événements publics, et peine à rendre compte des réorganisations administratives qui traduisent pourtant des divergences persistantes dans les façons de définir l'environnement et d'organiser son administration.

Notons cependant une limite à cet ouvrage que l'auteur s'est, à l'occasion de travaux plus récents, enjoint à dépasser, le faible intérêt porté aux associations de naturalistes et d'amateurs qui œuvraient sur le terrain et ont agi comme de véritables entrepreneurs de cause, au sens de la théorie de la mobilisation des ressources. Les pêcheurs, notamment, ont joué dès les années 1950 un grand rôle dans la prise en compte des problèmes de pollution et l'élaboration de la loi sur l'eau de 1964³. Bien que leur action soit sectorielle et n'ait pas permis, à l'époque, d'envisager l'environnement comme totalité, elles donnent à voir d'autres revendications nous orientant plutôt vers la prise en compte singulière d'environnements particuliers. Parallèlement à la mise en place d'un ministère capable de traiter conjointement les questions de pollution, de nuisances, de conservation et de cadre de vie, on observe en effet un mouvement contraire visant à « dégénérer » l'environnement et les entités qui le composent. Un travail systématique sur les archives, la littérature grise des services territoriaux de l'État et des associations présentes sur le terrain, s'inspirant des méthodes préconisées par F. Charvolin sur les brouillons, permettrait certainement d'en rendre compte. C'est en tout cas tout l'enjeu d'une véritable politique de la nature que d'être capable à la fois de proposer un parlement des choses unifié et de traiter chacune d'entre elles selon ses propriétés, vulnérabilités et exigences.

CHRISTELLE GRAMAGLIA

1 - Pierre LASCOUMES, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994. Rappelons que le ministère de l'Environnement, quelle que soit son appellation exacte à différentes époques, a été dépourvu d'un budget propre jusqu'en 1981, qu'il n'avait, jusqu'aux réformes récentes qui ont conduit à des fusions ni corps de fonctionnaires spécifique ni services extérieurs présents dans les départements pour veiller à l'application de ses décisions, des lois et des décrets gouvernementaux en matière environnementale. Il faudra attendre 1991 pour que soient créées les Direction régionale de l'environnement (DIREN, voir Jean-Pierre LE BOURHIS, « DRE, DAE, DIREN, DREA : Éléments pour une histoire de l'administration territoriale de l'environnement en France », *Pour mémoire*, 6, 2009, p. 9-21), auxquelles échapperont pour un temps encore la régulation des installations classées (exercée par les DRIRE) et la police de l'eau (dévolue en grande partie aux Directions départementale de l'agriculture, DDA).

2 - Bruno LATOUR, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999.

3 - Christelle GRAMAGLIA, « Passions et savoirs contrariés comme préalables à la constitution d'une cause environnementale. Mobilisations de pêcheurs et de juristes pour la protection des rivières », *Anthropologie des connaissances* (3)3, 2009, p. 406-431.